

DE

Dossier Concernant Deux portants

port. d'effranche
- l'un par Navet l'autre ^{*port. d'honneur*} par Verhulst - legués à l'état par M^r V^r Forber

N^o 4154

P. M.

I-6. 3348 (Urey).
3349.

Deutsches Reich in Staat von Anno 1741
Über die Generalien

α
MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le

1^{er} février 1896

DIRECTION

de

Beaux-Arts

4154 N^o 26480

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 30 janvier, n^o 4154, j'ai l'honneur de vous faire savoir que vous êtes autorisés à placer dans les collections de l'Etat les portraits peints par Clavez et Verhulst qui ont été légués au gouvernement par M^{me} veuve Faber.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre,
Edm. Anthonis

et la Commission directrice
des musées de peinture et de sculpture de l'Etat,

de

PEINTURE & DE SCULPTURE

de

BELGIQUE.

Nous soussigné Président &
 Secrétaire de la Commission Directrice des
 Musées Royaux de peinture & de sculpture
 de l'Etat, déclarons avoir pris possession
 Ce jour, conformément aux instruc-
 tions reçues de Monsieur le Ministre
 de l'Agriculture des Cultures publiques
 & des Beaux-Arts, en date du 13
 de ce mois, (administration des Beaux
 Arts n° 26480) de deux portraits
 peints par Noyer & Verhulst, se
 trouvant ~~à l'Hotel de la Couronne~~ ^{à l'Hotel de la Couronne} ~~à l'Hotel de la Couronne~~ ^{à l'Hotel de la Couronne}
 Royal n° 221 à ~~Bruxelles~~ ^{à l'Hotel de la Couronne} & remis
 à l'Etat par Madame Veuve Taber
 Bruxelles le 16 janvier 1896
 Le Président
 Le Secrétaire

Mus. M. 30 Jan. 96

à Mon Ministre,
Département de T. P.
de B. B. J.

\$2

Mon très honorable
de vous pour les
qui conformément aux
instructions antérieures
de votre décade du
15 C^t (et de B. B.
N^o 26480 / Mon
très prié par
Mon de gouvernement
de deux portraits^{peint} par
Meyer & Verhulst & le
jeu à l'état par M^{rs}
V. Faber -

Mouton art. et qm

Le plus h. C^u L^e .
Cheminé les deux posthuit,
Ceci peint par haves
présent. de ~~qualité~~
~~antiquaire~~ de mar. qual. les
L'autre est d. ~~un~~ ~~point~~
qualité ^{supérieure},
Mais tous deux pourvus
de ^{de l'humidité} pour prendre
plus avec avantage
~~de l'air~~ dans les
galeries du musée de peinture
de Chatouville.

G. L. C. L.
à Paris

L. L.

E. Dubost,

Notaire.

Bruxelles, le 21 Janvier 1896.

2^a rue Montoyer (Avenue des Arts)

Monsieur E. Van Mons,

Secrétaire des musées de peinture et
de sculpture,

E/b

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que je me rendrai demain matin à 11 heures
au local de la Bibliothèque royale, pour
recevoir l'acte de délivrance du legs fait
à l'Etat par M^{me} Fisher.

Cet acte devra être signé par vous
et par M. Fétis. Veuillez avoir
l'extrême obligeance de prévenir Fétis
dernier.

Agreés, je vous prie, l'expression
de mes sentiments distingués,
Pour me substituer,

Camille A. Brasseur

E. Dubost,
Notaire.

Bruxelles, le 14 Janvier 1896
2^a rue Montoyer (Avenue des Arts)

A Messieurs les Membres de la
Commission directrice des Musées
de l'Etat Belge à Bruxelles

J'ai l'honneur de vous faire connaître que
par arrêté Royal du 30 décembre dernier,
l'Etat est autorisé à accepter le legs de deux
tableaux peints par Navez et Verelst qui fait
par Madame Faber.

La vente des mobiliers dépendant de la succe-
sion de la dite dame a eu lieu l'undi pro-
chain j'ai l'honneur de vous proposer pour la
délivrance de ce legs Samedi prochain 18
Courant entre 10 heures et midi et 2 et 4 heures
en la Mortuaire de Madame Faber rue
Rochefort 221 à Saint-Josse ten Noode.

Je vous prie en conséquence, Messieurs,
de me faire connaître l'heure que vous

aurez choisi et de me dire quelle sera
la personne qui sera munie de la délégation
pour signer l'acte de délivrance de
legs.

Il y a lieu pour cette personne de se munir
d'une copie de la délégation -

Veuillez je vous prie Messieurs, me donner
un mot de réponse à ce sujet par retour du
courrier et agréer l'expression de mes
Sincères Distinctions.

Dubost

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

DIRECTION

de

Beaux-Arts

N° 26480

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE

Bruxelles, le 13 Janvier 1896.

haut: Verhulst
14/1 1896

Messieurs,

M^{me} veuve Faber a légué à l'Etat
deux portraits, peints par Navez et Verhulst; ces
œuvres d'art se trouvent à l'hôtel de la Défense, 221,
rue Royale.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir
bien faire d'urgence le nécessaire pour prendre
possession au nom du Gouvernement, de ces deux
portraits et de me faire connaître s'ils ont les
mérites artistiques nécessaires pour pouvoir figurer
au musée moderne.

Agreiez, Messieurs, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre,
Jules Dronckx

A la Commission directrice
des musées de peinture et de sculpture de l'Etat
(M. Van Moors, secrétaire)

Monseigneur l'Evêque
de la C. D. de M.
délivre avec son
Béat, conformément aux
instructions données
à 2 points /

J'espère
l'acte de M. V. de
l'abbé de la V. de
à l'Église de la
Royaume